



Assemblée générale

Distr. générale
7 janvier 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 69 a) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Lettre datée du 3 décembre 2014, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 60/124 du 15 décembre 2005, par laquelle l'Assemblée générale a créé le Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence et l'a chargé de me conseiller sur l'utilisation et l'impact du Fonds. En application des dispositions prévues au paragraphe 21 de ladite résolution, je vous fais tenir ci-joint une note sur la réunion du Groupe consultatif, qui s'est tenue à New York les 23 et 24 octobre 2014 (voir annexe).

Ainsi que le résume la note, le Groupe consultatif a remercié la Coordinatrice des secours d'urgence et le secrétariat du Fonds pour la façon dont ils avaient géré ce dernier.

Le Groupe consultatif s'est penché sur la manière d'aborder les cas présumés de détournement de sommes versées par le Fonds et sur la difficulté d'en informer les donateurs. Il a réaffirmé que tout cas de cette nature devait être traité conformément aux règles et mécanismes de contrôle existants dans les organismes bénéficiaires, en se fondant sur l'action menée en la matière à l'échelle du système afin d'assurer un traitement cohérent de la fraude au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le Groupe a rencontré de hauts responsables du Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et s'est entretenu avec eux de la façon d'améliorer les délais de décaissement des fonds aux partenaires d'exécution, de questions relatives à l'information sur les cas présumés de malversations et de la mise en relief de l'action du Fonds. Ces organismes ont reconnu l'importance du Fonds en tant que précieux mécanisme de financement, unique en son genre, qui permettait de sauver des vies et se sont félicités de la rapidité et de l'efficacité de ses interventions.



Le Groupe consultatif a également examiné plusieurs questions de fond, y compris le plan de gestion des risques du Fonds, les progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées à l'issue de l'examen indépendant du cadre de résultats et de responsabilisation, et les examens indépendants par pays de la valeur ajoutée apportée par le Fonds au Soudan et en République populaire démocratique de Corée. Il a également reçu des informations relatives au Sommet mondial sur l'aide humanitaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des États Membres et des missions d'observation.

(Signé) **BAN** Ki-moon

Annexe

Note sur la réunion du Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence (23 et 24 octobre 2014)

Résumé de la réunion

1. Le Groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/124, laquelle l'a chargé de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, sur l'utilisation et l'impact dudit Fonds. La deuxième réunion du Groupe consultatif pour 2014 s'est tenue à New York les 23 et 24 octobre et a été présidée par Catherine Walker (Australie).

2. La Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, a informé les membres du Groupe consultatif de la façon dont le Fonds avait été utilisé et géré entre le 1^{er} janvier et la mi-octobre 2014. La réunion a été l'occasion pour les membres du Groupe consultatif de faire part directement aux hauts responsables de deux organismes bénéficiaires du Fonds – le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) – de leur expérience de l'utilisation des ressources du Fonds. Le Groupe s'est également entretenu avec des représentants du Comité permanent interorganisations (CPI) et a cherché plus particulièrement à savoir si les accords de partenariat entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et l'Organisation internationale pour les migrations et leurs partenaires d'exécution étaient appliqués dans les délais prévus.

3. Le Groupe consultatif a également examiné les mécanismes et processus existants qui permettaient de traiter les cas présumés de détournement de sommes versées par le Fonds et d'en informer les donateurs. Il a reçu, en outre, des informations actualisées et s'est penché sur plusieurs questions importantes de fond, notamment l'analyse de la mise en place d'une procédure révisée d'établissement des rapports sur l'utilisation et l'impact du Fonds par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, et les enseignements qui en ont été tirés; le plan de gestion des risques du Fonds; les progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées à l'issue de l'examen indépendant du cadre de résultats et de responsabilisation; et les examens indépendants de la valeur ajoutée apportée par le Fonds au Soudan et en République populaire démocratique de Corée. Il a également reçu des informations au sujet du Sommet mondial sur l'aide humanitaire.

4. Comme suite à ces débats, le Groupe consultatif présente ci-après ses observations et recommandations.

Recommandations et conclusions

5. La Coordinatrice des secours d'urgence a informé le Groupe consultatif que le Fonds s'était engagé à verser des contributions d'un montant total de 436 millions de dollars à 45 pays et territoires de janvier à la mi-octobre 2014. Elle a fait le point sur les efforts qui avaient été déployés par le secrétariat du Fonds pour veiller à

l'utilisation stratégique de ces ressources, notamment par un renforcement de l'aide à l'établissement des priorités et par la restructuration du cadre de formation orienté vers les responsables de la prise des décisions sur le terrain, qui concerne au premier chef les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire et les hauts dirigeants des équipes de pays pour l'action humanitaire. Elle a souligné la démarche axée sur les régions adoptée par le Fonds en vue d'aider les pays touchés par une crise régionale, ce qui constitue l'un de ses avantages particuliers; celui-ci a fait porter ses efforts sur l'affectation rapide de fonds au Soudan du Sud et à la République centrafricaine dans le cadre de la crise régionale, et sur la deuxième série de situations d'urgence sous-financées de 2014, qui a concerné les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique. La Coordinatrice des secours d'urgence a fait savoir au Groupe consultatif que deux études avaient été commandées de fraîche date pour évaluer la possibilité d'augmenter l'objectif annuel de financement du Fonds et pour examiner de nouvelles modalités de financement, parmi d'autres révisions possibles. Au cours d'un débat sur l'augmentation de l'objectif de financement du Fonds, elle a noté que cette question avait été déjà soulevée et que toute modification nécessiterait d'examiner le financement de l'action humanitaire dans son ensemble, et, de manière plus large, la façon dont cette action était menée, son efficacité et les liens qu'elle entretenait avec le développement. Le Groupe consultatif a remercié la Coordinatrice des secours d'urgence et le secrétariat pour leur gestion du Fonds.

6. S'agissant des cas présumés de détournement de sommes versées par le Fonds et des problèmes que soulève la communication sur la question, le Groupe consultatif a réaffirmé que la fraude constituait une menace grave pour l'action humanitaire et pour la réputation du Fonds et de l'Organisation des Nations Unies. Ces cas devaient être traités conformément aux règles et mécanismes de contrôle existants dans les organismes bénéficiaires, en s'appuyant sur l'action menée en la matière à l'échelle du système, afin d'assurer un traitement cohérent de la fraude au sein de l'Organisation. L'information sur les cas de fraude devait respecter le principe de transparence et suivre une procédure régulière. Le Groupe a noté que les organismes bénéficiaires devaient tout mettre en œuvre pour faire en sorte que le secrétariat du Fonds soit informé de toute affaire de détournement de fonds dès le lancement d'une enquête. Les membres du Groupe ont demandé au secrétariat du Fonds de recenser les dispositifs de contrôle existants et d'élaborer des instructions permanentes afin de permettre au Fonds de prendre les mesures requises dans de tels cas. Le Groupe consultatif a accepté d'aborder à nouveau la question à sa prochaine réunion.

7. Le Groupe consultatif s'est félicité de la possibilité de rencontrer les hauts responsables de deux organismes bénéficiaires du Fonds (UNICEF et FNUAP). Les représentants de ces organismes ont reconnu l'importance que les contributions du Fonds revêtaient pour leurs activités. Ils ont informé le Groupe de ce qui avait été récemment accompli pour permettre le versement rapide des sommes que le Fonds leur allouait, et ils ont répondu aux questions sur l'impact du Fonds et la communication sur les cas présumés de malversations.

8. Les représentants des deux organismes ont souligné que les subventions accordées par le Fonds – à la fois pour les interventions d'urgence et les opérations dont le budget était insuffisant – contribuaient de manière essentielle à la conduite de leurs opérations humanitaires, tout en notant que le montant total des subventions attribuées chaque année par le Fonds était resté inchangé alors que les besoins

avaient augmenté. Ils ont fait observer que la manière dont l'UNICEF et le FNUAP optimisaient les sommes versées par le Fonds dépendait principalement de la rapidité avec laquelle les autres sources de financement mettaient leurs fonds à disposition, et ils ont souligné que les ressources attribuées par le Fonds contribuaient à sauver des vies et à produire des résultats concrets. Ils ont également mis en évidence le rôle que le Fonds avait joué pour faire démarrer des activités dans le domaine de la santé maternelle et procréative, un secteur souvent négligé et insuffisamment financé dans les situations d'urgence. Ils se sont engagés à appuyer l'action du secrétariat visant à mieux faire connaître le Fonds en dehors des parties directement concernées, et à l'informer, le cas échéant, de toute malversation, en se conformant à leurs règles de contrôle internes.

9. Les deux représentants ont souligné que chacun des organismes considérait qu'il était important de faire en sorte que les subventions soient versées plus rapidement à ses partenaires d'exécution, et ils ont indiqué que les efforts internes se poursuivaient et que des mesures telles que la révision des accords de partenariat étaient déjà en place. Tout en mettant en évidence les difficultés liées à la gestion d'un grand nombre de subventions et d'accords multisectoriels, et à la recherche des bons partenaires sur le terrain, ils ont noté que les spécificités de chaque situation, comme l'évolution des conditions de sécurité et les légères différences entre pays, pouvaient fausser le montant des versements et que le moment auquel ceux-ci étaient effectués ne correspondait pas forcément aux réalités de l'exécution. Tous deux ont reconnu qu'il fallait continuer d'agir pour accélérer le versement des subventions accordées par le Fonds, notamment en simplifiant les procédures internes et en s'efforçant de mieux comprendre pourquoi, dans certains cas et dans certaines situations, les partenaires d'exécution tardaient tant à recevoir les fonds. Ils se sont engagés à continuer d'œuvrer à l'amélioration de la situation à cet égard avec les dirigeants de leur organisme respectif.

10. Le Groupe s'est félicité d'avoir eu la possibilité d'échanger des vues avec d'autres représentants du Comité permanent interorganisations et il s'est réjoui de ce que l'équipe spéciale du Comité chargée du financement de l'action humanitaire continue ses travaux sur les pratiques optimales en vue d'accélérer la mise en œuvre des projets financés par le Fonds. Les membres du Groupe ont pris note de la diversité des facteurs structurels ou contextuels susceptibles de ralentir le versement des fonds et l'exécution des opérations, y compris les demandes potentiellement concurrentes de renforcement des systèmes de responsabilisation et de gestion des risques. Ils ont rappelé que le versement rapide des subventions était essentiel pour permettre au Fonds de s'acquitter de sa mission, consistant à sauver des vies, et préserver sa réputation de mécanisme efficace de financement de l'action humanitaire. Ils ont demandé aux hauts dirigeants des entités membres du Comité permanent interorganisations d'apporter les preuves d'une amélioration continue et mesurable, et au secrétariat du Fonds d'élaborer d'importants messages ciblés sur le respect des délais de décaissement des fonds, afin que les représentants des donateurs les répercutent aux réunions du conseil d'administration de chaque organisme bénéficiaire. Le Groupe se penchera à nouveau sur la question et évaluera les progrès réalisés en la matière par les organismes bénéficiaires à sa prochaine réunion.

11. Les membres du Groupe ont accueilli avec satisfaction l'analyse et les enseignements tirés de la mise en place du processus révisé d'établissement des rapports narratifs par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action

humanitaire. Il a jugé encourageantes les conclusions confirmant que les rapports étaient de très bonne qualité, qu'ils étaient établis selon une démarche consultative, que le Fonds apportait une valeur ajoutée à l'action humanitaire et que les fonds étaient utilisés aux fins prévues. Il a encouragé le secrétariat du Fonds à promouvoir davantage l'utilisation des informations figurant dans les rapports établis par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, notamment pour illustrer l'impact du Fonds auprès de publics extérieurs.

12. Le Groupe consultatif a reçu des informations actualisées sur le plan semestriel de gestion des risques du Fonds et sur la révision du cadre de résultats et de responsabilisation et, après avoir dit à quel point ces deux aspects importaient pour l'atténuation des risques et les activités de mobilisation, il a demandé au secrétariat du Fonds de lui fournir des informations à jour à sa prochaine session. Les membres du Groupe ont approuvé les examens indépendants de la valeur ajoutée apportée par le Fonds au Soudan et en République populaire démocratique de Corée, lesquels avaient fourni un aperçu intéressant des opérations financées par le Fonds dans ces pays.

13. Le Groupe consultatif a accueilli avec satisfaction l'exposé relatif au Sommet mondial sur l'aide humanitaire et il a fait le lien avec les processus en cours qui étaient susceptibles de déboucher sur des propositions de révision du dispositif de financement de l'action humanitaire, ce qui pourrait entraîner des changements pour le Fonds.

Questions administratives

14. Le Groupe consultatif a salué le travail accompli par sa présidente, Catherine Walker (Australie), et a accueilli María Andrea Albán Durán (Colombie), Nestor Koko (Côte d'Ivoire), Samson Palia Wangusi (Kenya), Per Örneus (Suède), Manuel Bessler (Suisse) et Jesus Domingo (Philippines) dont le mandat a pris effet en octobre 2014.

15. La prochaine réunion du Groupe consultatif aura lieu à Genève en mai 2015.
